

MAIRIE DE SAINT JULIEN LES MONTBELIARD

## DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR INONDATIONS

# AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en **Mairie** à partir du 15/10/2024.

À Saint Julien Les Montbéliard      Le 14/10/2024

Le Maire,

  


NOTA - Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.